

LETTRE D'INFORMATION

*de la Direction départementale
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
à l'attention des entreprises du Var*

*Vous trouverez dans cette
lettre des informations
portant sur les thèmes
suivants :*

- *Application numérique
DDETS / UPV (p.1)*
- *Nouveaux financements
FNE-Formation (p.2)*
- *Semaine de l'évolution
professionnelle (p.3)*
- *Le CEP / CIBC (p.3)*
- *Dudoday (p.4)*
- *Dispositif emploi
accompagné (p.5)*
- *RSE des entreprises de
travaux publics et
bâtiments (p.6)*
- *L'accompagnement
d'Action Logement (p.7)*
- *Dates à retenir &
événements à venir (p.8-9)*
- *Ressources & outils (p.10)*

L'APPLICATION DES ENTREPRISES VAROISES

*Les grandes lignes de l'application numérique portée
conjointement par la DDETS et l'UPV seront présentées
dans le cadre d'un atelier organisé dans le cadre du salon
Var Up ce jeudi 28 septembre.*

Ce projet d'application numérique est pour rappel né d'un constat : les chefs d'entreprises ont à leur disposition une multitude d'aides et de dispositifs d'accompagnement mais ne les **mobilisent pas suffisamment faute de temps ou de connaissance** des acteurs pertinents sur le territoire.

Cet outil aura donc pour ambition de simplifier les démarches des chefs d'entreprise en :

- recensant directement les **aides nationales mobilisables mais également celles plus spécifiques proposées uniquement dans le Var ;**
- leur permettant d'être directement **mis en contact** avec les personnes ressources.

Un groupe de travail constitué de partenaires de la DDETS et de l'UPV a participé au cours du premier semestre à une réflexion sur les rubriques qui figureront dans cette application et transmis les informations relatives à leurs offres de services afin de les inclure dans la **version bêta de l'outil qui sera présentée lors d'un atelier organisé dans le cadre de Var Up.**

Les partenaires intéressés par cette démarche sont en outre **invités à se rapprocher de la DDETS et de l'UPV pour leur communiquer les aides et dispositifs** qu'ils souhaiteraient inclure dans cette application **dont la version finale sera disponible en cette fin d'année.**

Pour tout renseignement concernant l'atelier
ou l'application : claire.miguet@var.gouv.fr

FINANCEMENT DE LA FORMATION : DE NOUVEAUX CRÉDITS POUR LES ENTREPRISES

Les entreprises peuvent bénéficier du fonds FNE-Formation pour maintenir leurs salariés en emploi et développer leurs compétences afin d'accompagner au mieux les transitions écologique, numérique et / ou agro-alimentaire.

Faire face aux mutations économiques

Le FNE-Formation accompagne les entreprises face aux mutations économiques. Il permet le financement d'actions de formation concourant à la **préservation et au développement des compétences de leurs salariés**.

Il peut financer des projets de formation au bénéfice de **tous les salariés**, indépendamment de leur catégorie socioprofessionnelle ou de leur niveau de diplôme (sauf les salariés en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

Les demandes de prise en charge doivent être déposées par les entreprises auprès des opérateurs de compétence (OPCO).

Orientations du FNE-Formation

Le FNE-Formation est orienté vers le financement de formations permettant d'accompagner les entreprises qui font face aux grandes mutations suivantes :

- La **transition écologique** : accompagnement de la transition énergétique des modes de production, adaptation à l'épuisement des ressources, adaptation aux conséquences de la crise de l'énergie ;
- La **transition alimentaire et agricole** : adaptation des méthodes de production, développement de l'agriculture biologique, gestion des ressources alimentaires et valorisation des déchets ;

- La **transition numérique** : soutien à la mise en œuvre de projets innovants ou nécessitant une forte technicité en matière numérique, accélération de l'hybridation des compétences rendue nécessaire par la digitalisation.

Au sein de chacun de ces axes, un **ciblage prioritaire** est effectué au bénéfice des formations favorisant le maintien dans l'emploi et l'employabilité des seniors.

Par ailleurs, le FNE-Formation peut également être mobilisé pour soutenir les besoins en formation liés à l'**organisation des grands événements sportifs** que sont la Coupe du monde de rugby en 2023 et les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Des précisions complémentaires et un questions-réponses sont disponibles sur le site du Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion à partir de ce [lien](#).

Contactez votre OPCO pour bénéficier du financement FNE-Formation !

Les entreprises intéressées sont invitées à se rapprocher de leurs opérateurs de compétences (OPCO) pour étudier l'éligibilité de leurs projets de formation.

Pour trouver votre opérateur de compétences, des informations sont apportées à partir de ce [lien](#).

PROFITEZ DES WEBINAIRES DE LA SEMAINE DE L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE !

L'évolution professionnelle est un levier de performance, tant pour les salariés que les entreprises. Participez à la 4ème édition de la semaine de l'évolution professionnelle qui aura lieu du 9 au 20 octobre 2023. Cet événement est 100% digital, gratuit et accessible à tous.

Cette nouvelle semaine de l'évolution professionnelle proposera **plus de 100 webinaires** sur des thèmes comme la **reconversion**, la **formation**, la **valorisation** des compétences, la création d'entreprise, la **découverte des métiers d'avenir**, le **sens au travail** ou encore l'utilisation des réseaux sociaux dans un projet professionnel...

Pour **consulter le programme et vous inscrire** : [lien](#).

FOCUS SUR LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE (CEP) ET LE CIBC DU VAR

Le CEP est un service public d'accompagnement gratuit, confidentiel et personnalisé. Il permet à tout actif à tout moment de sa vie de disposer d'un temps d'écoute afin de construire, avec un(e) conseiller(e) dédié(e), un projet d'évolution professionnelle. Le CEP est délivré en région par le CIBC Alpes Provence pour le compte de France Compétences. Le CIBC du Var est l'un des co-traitants qui dispense le CEP.



Le CIBC du Var (Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences), créé en 1989, a pour vocation d'accompagner les **transitions et les mobilités professionnelles**, de soutenir et révéler les personnes tout au long de leurs parcours professionnels en plaçant l'humain au cœur de ses pratiques d'accompagnement.

Le CIBC du Var est gouverné de manière **interinstitutionnelle et paritaire**. Ainsi, siègent au sein de son conseil d'administration des partenaires institutionnels (CCI du Var, CMAR, CFA BTP, Avie Cap Emploi, Pôle Emploi, AFPA, Education Nationale, DDETS 83) et les partenaires sociaux. Le CIBC réalise environ 1400 accompagnements par an. L'équipe pluridisciplinaire **intervient sur 4 sites dans le Var : La Valette du Var** (le siège) ; **La Seyne sur Mer** ; **Saint Maximin la Sainte Baume** et **Hyères**.

Son activité est répartie en 6 pôles :

- Le **conseil en évolution professionnelle**.
- Le **bilan de compétences** dont l'objectif est de permettre au bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles ainsi que ses aptitudes et ses motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.
- **L'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience**.
- L'accompagnement des **personnes en situation de handicap** dans le cadre de bilan de reclassement pour inaptitude médicale.
- Les Actions de formation notamment à **l'entretien professionnel**.
- Les **Évaluations CLÉA**, certification créée par les partenaires sociaux qui atteste des connaissances et compétences de base dans le cadre professionnel.

DUODAY : 23 NOVEMBRE 2023

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET EMPLOYEURS, RENCONTREZ-VOUS !

Le Duoday est une journée pour partager son quotidien avec une personne en situation de handicap, l'accueillir dans son entreprise, son association, son organisation et lui donner l'opportunité d'observer ou de participer activement aux tâches des collaborateurs...

Le principe DuoDay est simple

Une entreprise, une collectivité ou une association **accueille, à l'occasion d'une journée nationale, une personne en situation de handicap**, en duo avec un professionnel volontaire. Au programme de cette journée : **découverte du métier, participation active, immersion en entreprise.**

Cette journée représente une **opportunité de rencontre** pour changer de regard et, ensemble, dépasser nos préjugés.

DuoDay, pourquoi, pour qui ?

- **Pour les employeurs**, qu'ils soient entreprises, collectivités, associations ou toute autre structure : le DuoDay permet de découvrir les atouts et qualités professionnelles de travailleurs en situation de handicap, lors d'un moment chaleureux et bienveillant. Et ainsi, valoriser ses ressources humaines en les impliquant, s'ouvrir à la diversité et au handicap en particulier, communiquer sur ses valeurs sociales, renforcer l'exemplarité de sa politique sociale déjà engagée.

[Lien pour proposer une offre de stage](#)

- **Pour les personnes handicapées** : le DuoDay offre l'opportunité de découvrir un environnement de travail, préciser un projet professionnel, amorcer un parcours d'insertion, convaincre un employeur de ses possibilités en terme d'intégration, de performance et d'autonomie.

[Lien pour candidater](#)



- **Pour les professionnels de l'insertion, de l'accompagnement, de la formation** : le DuoDay est une occasion de mieux comprendre les attentes, hésitations, freins des employeurs pour mieux les accompagner dans leurs projets d'intégration de salariés handicapés. Mais aussi : offrir aux personnes accompagnées une expérience différente, collaborer avec de nouvelles entreprises, valoriser vos actions.

[Lien pour organiser des duos](#)

Focus sur le salon Hello Handicap 24 au 27 octobre 2023

Organisé en partenariat avec l'AGEFIPH, Pôle Emploi et l'APEC, il est le plus grand salon de recrutement en ligne dédié aux candidats en situation de handicap.

Trois fois par an, il permet aux participants d'accéder à des milliers d'offres d'emploi et de passer des entretiens par téléphone ou par tchat.

<https://www.hello-handicap.fr/home>

DISPOSITIF EMPLOI ACCOMPAGNÉ

Qu'est-ce que l'emploi accompagné ?

L'Emploi Accompagné est une méthodologie d'appui qui repose sur :

- Un **accompagnement de la personne et de son employeur** qui facilite l'accès et le maintien du salarié en emploi.
- Un accompagnement **sans limitation de durée** qui assure à la personne un soutien tout au long de sa carrière professionnelle.
- La pratique du Placer-Former qui permet, par un **accès rapide au travail**, d'appréhender les enjeux du handicap en entreprise.

À qui s'adresse le dispositif ?

Aux personnes en situation de handicap Reconnu en Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH) et âgé de **minimum 16 ans** :

- Avec un projet professionnel en milieu ordinaire de travail ou,
- rencontrant des difficultés particulières pour sécuriser de façon durable leur emploi ou,
- accueilli dans un Établissement ou service d'aide par le travail (ESAT) souhaitant intégrer le milieu ordinaire de travail

Comment en bénéficier ?

La personne doit être détentrice d'une :

- **orientation "Emploi Accompagné"** par la MDPH de son département ou,
- **prescription "Emploi Accompagné"** par le Service Public de l'Emploi (SPE).

Les employeurs des personnes ci-dessus citées, bénéficient également de l'Emploi Accompagné.

#Emploi Accompagné
dispositif national

RECRUTER
et MAINTENIR
des collaborateurs en emploi

UN
ACCOMPAGNEMENT
SUR MESURE
pour les personnes en
situation de
handicap et leurs
employeurs

Ils témoignent :

“ L'accueil d'une personne en situation de handicap c'est d'abord une personne, et cette personne a un parcours, a des choses à donner, a une formation. Elle a une expérience, c'est d'abord sur ça que l'on doit se baser [...] avant de regarder le handicap . ”

Stéphanie,
personne suivie par le dispositif
Emploi Accompagné des Yvelines.

Retrouvez la plateforme emploi accompagné de votre département sur :

- le portail gouvernemental pour les employeurs engagés pour l'emploi : <https://lesentreprises-sengagent.gouv.fr>
- le portail gouvernemental d'informations pour les personnes en situation de handicap <https://monparcourshandicap.gouv.fr>
- le site du Collectif France Emploi Accompagné l'association nationale des acteurs de l'emploi accompagné dont la mission est d'accompagner leur développement. : <https://emploi-accompagne.fr>

CHEFS D'ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS ET DE BÂTIMENT: VALORISEZ VOTRE DÉMARCHE RSE !

Pour faire face aux difficultés de recrutement ou fidéliser vos salariés, développez et valorisez votre marque employeur grâce à l'outil "Bâtitisseur Responsable" et le label "RSE TP" délivrés par la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP).

L'outil "Bâtitisseur Responsable" de la FFB

Il permet à l'entreprise de **s'auto-évaluer sur quatre thématiques RSE** afin d'éditer un rapport personnalisable adapté aux métiers du bâtiment et de la construction.

Les quatre thématiques RSE sont adaptées aux enjeux des métiers du Bâtiment, quelle que soit la taille de l'entreprise (artisan, TPE-PME) :

1. **Préservation de l'environnement**
2. **Employeur responsable**
3. **Loyauté des pratiques et éthique des affaires**
4. **Ancrage local** et dynamique territoriale

À la fin de l'autoévaluation, l'entreprise peut **signer la Charte Bâtitisseur Responsable** proposée par la FFB. Elle reprend les quatre thématiques des questionnaires et permet à l'entreprise de **formaliser son engagement RSE** aussi bien en interne auprès de ses **salariés** qu'en externe auprès de ses **clients**, fournisseurs, sous-traitants, partenaires, etc.

[Lien](#) vers le site Bâtitisseur Responsable.

Le Label "RSE TP" de la FNTP

Il permet à l'entreprise de **s'auto-évaluer autour de 5 thématiques** (gouvernance, ressources humaines, relations contractuelles, environnement et ancrage local) **et 18 enjeux** ([lien](#) vers le détail) pour obtenir une note provisoire permettant d'aller vers **l'un des 3 niveaux de maturité du Label RSE TP** délivré par la FNTP.

À la fin de l'autoévaluation, l'entreprise obtient une note provisoire qui **l'oriente vers l'un des 3 niveaux de maturité du Label RSE TP** délivré par la FNTP : 1) **Engagé** : résultat compris entre 31 et 54/100 ; 2) **Performant** : résultat compris entre 55 et 69/100 ou 3) **Avancé** : résultat égal ou supérieur à 70/100.

L'un des 3 niveaux du Label RSE TP est ensuite délivré par le **Comité national de la FNTP** après divers échanges avec l'entreprise et audit sur place pour le niveau avancé.

[Lien](#) vers la présentation

[Lien](#) vers la procédure



Entreprises de Bâtiment, valorisez vos actions avec

**BATISSEUR RESPONSABLE :
MON AUTO-EVALUATION RSE**




Entreprises de Travaux Publics, devenez labellisées avec

REJOIGNEZ LE PARCOURS RSE TP



LOGEMENT DES SALARIÉS : L'ACCOMPAGNEMENT D'ACTION LOGEMENT

Chefs d'entreprise ! Pensez à relayer auprès de vos salariés et de vos alternants les aides d'Action Logement qui leur apporte des solutions concrètes dans leur parcours logement.

Un accès au logement simplifié avec un garant 100 % gratuit : Visale

La garantie Visale est une **caution locative gratuite** accordée par Action Logement durant toute la durée du bail. C'est une alternative à la caution parentale ou bancaire, à mettre en place avec l'accord du propriétaire. Elle lui **garantit le paiement du loyer et des charges locatives** en cas de défaillance de paiement. Ce dispositif, simple et gratuit, rassure le propriétaire.

Cette aide est accessible, dans le parc privé, aux :

- **Jeunes entre 18 et 30 ans** inclus quelle que soit leur situation
- **Salarié(e) de plus de 30 ans, muté(e) ou nouvellement embauché(e) ou avec des revenus ne dépassant pas 1 500 € nets/mois***.

La garantie Visale est également ouverte aux étudiants ou **alternants**, pour tous types de logements (parc privé, social et assimilé), et aux jeunes de 30 ans au plus, en structures collectives.

À noter : **en cas de difficulté du locataire à régler son loyer**, le bailleur percevra directement d'Action Logement le montant correspondant à l'impayé. Le locataire remboursera ensuite sa dette à Action Logement, selon ses capacités financières.

[Lien](#) pour tester l'éligibilité à Visale.

* (Hors prime, hors heure supplémentaire, ce qui peut correspondre à un salaire brut maximum de 2 000 €/mois. Aide soumise à conditions et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement

A la recherche d'un logement ?

Découvrez **AL'in**, la **plateforme locative** du groupe Action Logement qui simplifie la recherche et l'attribution d'un logement.

Les conditions pour prétendre à ces offres :

1° **être salarié(e) d'une entreprise** du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus (50 salariés et plus si vous relevez du régime agricole), 2° respecter certaines **conditions de revenus**, 3° détenir un **numéro unique d'enregistrement**, obtenu sur le site demande-logement-social.gouv.fr

Avec AL'in, vos démarches sont simplifiées, vous pouvez postuler à des **offres** de logements **adaptées à vos besoins et à votre situation**.

Les autres solutions pour les travailleurs

Pour répondre à tous les besoins, Action Logement propose d'autres solutions locatives tels que les **logements intermédiaires et privés** (offre souple notamment adaptée en cas de mobilité professionnelle) ou les **logements temporaires** (résidences hôtelières, sociales ou pour jeunes travailleurs ainsi que des résidences étudiantes).

Pour découvrir l'ensemble des aides et services proposés par Action Logement, rendez-vous sur actionlogement.fr

DATES À RETENIR & ÉVÉNEMENTS À VENIR



SALON VAR.UP

Le prochain salon Var.Up se tiendra le 28 septembre au Palais Neptune de Toulon.

Depuis 21 ans, l'Union patronale du Var & la CPME Var se mobilisent afin de proposer aux **chefs d'entreprises, aux créateurs et aux repreneurs** de rencontrer à la fois : d'autres entrepreneurs et aussi les **principaux interlocuteurs** institutionnels, administratifs, publics, privés et associatifs... en un seul jour et en un seul lieu.

Entrée gratuite.

Inscriptions et programme sur varup.com



JOURNÉE DE L'ENTREPRENEUR

Estérel
côte d'azur
AGGLOMÉRATION

La 17e édition de la **Journée de l'Entrepreneur** organisée par Estérel Côte d'Azur Agglomération se déroulera le **mardi 3 octobre 2023 au Palais des Congrès de Saint-Raphaël de 9h00 à 15h00**. Ce salon, destiné aux créateurs d'entreprise, jeunes dirigeants et entreprises du territoire, permet de **rencontrer tout l'écosystème d'accompagnement et du financement de l'entreprise** : entretiens individuels pour obtenir des réponses concrètes et sur mesure, ateliers thématiques pour les besoins spécifiques à l'entrepreneuriat et rencontres business pour gagner en visibilité et se faire connaître.

Cliquez sur ce [lien](#) pour consulter les détails et le programme.



Journée de l'Entrepreneur

3 OCTOBRE 2023
DE 9H00 À 15H00

ESTÉREL CÔTE D'AZUR
LE TERRITOIRE DE VOS PROJETS

CRÉATEURS, PORTEURS DE PROJETS, DIRIGEANTS

ENTRÉE LIBRE
PALAIS DES CONGRÈS
SAINT-RAPHAËL

PLUS D'INFOS :
deveco.esterelcotedazur-agglo.fr



SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE



Entreprises ! Vous disposez d'un **déla** supplémentaire (jusqu'au 5 octobre) pour effectuer vos choix d'affectation pour la répartition du solde de votre taxe d'apprentissage. Rendez-vous sur la plateforme SOLTéA : [lien](#)

DATES À RETENIR & ÉVÉNEMENTS À VENIR

ATELIERS POUR LES ENTREPRISES



La lettre d'information n°4 ([lien](#) pour y accéder) avait été l'occasion de présenter les **ateliers collectifs organisés dans le cadre du projet Mute RH**. Trois nouveaux ateliers auront prochainement lieu :



- **Atelier « Savoir communiquer sur les réseaux (partie 1): de la fiche de poste au post sur les réseaux »**, animé par le Pôle Services à la Personne Provence- Alpes- Côte d'Azur, en collaboration avec le cabinet A&V et l'APEC. Le **22 septembre 2023 de 9h00 à 17h00 à Marseille** (Pôle Services à la Personne, 74 rue Edmond Rostand, 13006 Marseille)

Pour s'inscrire : <https://forms.gle/PWpBERc5J5HEAGhm7>



- **Atelier : « Mieux connaître son environnement numérique pour booster son attractivité et recruter autrement ! »**, animé par le Pôle Services à la Personne Provence- Alpes- Côte d'Azur, en collaboration avec Miriam Betoux, web designer.

2 sessions au choix :

- **Le 6 octobre 2023 de 9h00 à 17h00 à Toulon** (Bâtiment Beaux-Arts, 2 parvis des écoles - Quartier Chalucet - Salle Innovation lab, 8ème étage)
- **Le 13 octobre 2023 de 9h00 à 17h00 à Aix-en-Provence** (ADAR Provence, 300 chemin de la Croix Verte)

[Lien](#) pour s'inscrire.

Places limitées : priorité aux TPE-PME

MUTE RH : FAIRE FACE AUX TENSIONS DE RECRUTEMENT DANS LE SECTEUR DES SERVICES À DOMICILE

Pour faire face à un marché de l'emploi en pleine mutation le Pôle Service à la Personne Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PSP) met en place des actions permettant aux employeurs de déployer une stratégie de recrutement dans l'environnement numérique mais également d'engager des démarches relatives à la qualité de vie et aux conditions de travail des salariés. Des ateliers tels que ceux proposés ci-dessus sont régulièrement proposés pour accompagner les employeurs sur ces sujets.

RESSOURCES & OUTILS

MICRO, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES : DES GUIDES EN FAVEUR DE VOTRE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

À l'occasion de la journée internationale des micro, petites et moyennes entreprises du 27 juin 2023, la Direction générale des entreprises (DGE) a **publié deux guides listant les principaux dispositifs d'aide à la transition écologique**.

L'objectif de ces guides est **d'accompagner les TPE et PME dans leur transition écologique**.

[Lien](#) vers le guide des principaux dispositifs pour la transition écologique des TPE et PME

[Lien](#) vers le guide destiné à l'accompagnement à la transition écologique pour les PME industrielles

COLLOQUE DU 1ER JUIN 2023 SUR LES PLANS DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

À l'occasion des **dix ans de la promulgation de la loi relative à sécurisation de l'emploi (LSE)**, le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion a organisé un colloque le 1er juin 2023 sur les plans de sauvegarde de l'emploi (PSE). Au programme : **retours d'expériences des principaux acteurs et point d'étape sur l'avancée du droit en la matière**.

[Lien](#) pour visionner le colloque dans son intégralité

[Lien](#) vers les chiffres clés des PSE - [Lien](#) vers le dossier de presse

LE PASSEPORT DE PRÉVENTION : UN NOUVEL OUTIL POUR LES SALARIÉS ET LES ENTREPRISES

Le Passeport de prévention vise à **améliorer la prévention des risques en santé et sécurité au travail** en favorisant la formation des travailleurs et en optimisant sa gestion par les employeurs. Sur le modèle du passeport formation qui renseigne les formations, les diplômes et les expériences professionnelles du salarié, la loi n°2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail a prévu la mise en place d'un Passeport de prévention.

Ce passeport **répertorie les attestations de formation**, les **certificats** et diplômes obtenus en matière de santé et sécurité au travail et permettant d'attester l'acquisition des compétences. Cet outil permettra non seulement de retrouver dans un espace unique et personnel ces informations, mais également de **les partager aux employeurs sous la forme d'une attestation de prévention**, dont l'authenticité est garantie.

Grâce au Passeport de prévention, le salarié peut **faire le point sur ses compétences en matière de santé et de sécurité au travail**, et être guidé pour les **développer** au mieux en fonction de ses objectifs professionnels ! C'est un service à l'usage des travailleurs et des actifs en recherche d'emploi, ainsi que des employeurs et des organismes de formation qui l'alimentent. Il est ouvert aux titulaires d'un compte personnel de formation actif (CPF).

<https://passeport-prevention.travail-emploi.gouv.fr/>

<https://prevention.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/>

VOUS SOUHAITEZ NOUS INFORMER D'UNE ACTION OU
D'UN DISPOSITIF CONCOURRANT A LA REDUCTION DES TENSIONS
DE RECRUTEMENT OU EN FAVEUR DE L'EMPLOI ?

ECRIVEZ A: DDETS-ENTREPRISES@VAR.GOUV.FR

*Vos contacts au sein du service Accompagnement des Entreprises
et Développement des Territoires de la DDETS du Var*

- Pour toute **question concernant les informations présentées dans cette lettre d'information** :
ddets-entreprises@var.gouv.fr
- **Séverine Larderet**
06 03 35 33 02 - severine.larderet@var.gouv.fr
Cheffe de service
- **Marylène Bonnet**
06 22 00 23 57 - marylene.bonnet@var.gouv.fr
Chargée de Développement de l'Emploi et des Territoires (arrondissement de Toulon)
- **Coralie Philip-Monge**
06 69 14 02 16 - coralie.philip-monge@var.gouv.fr
*Chargée de Développement de l'Emploi et des Territoires
(arrondissements de Brignoles et Draguignan)*
- **Laetitia Morand**
06 77 77 05 90 - laetitia.morand@var.gouv.fr
Chargée de mission
- **Claire Miguet**
06 22 76 89 16 - claire.miguet@var.gouv.fr
Déléguée à l'accompagnement des reconversions professionnelles

Désinscription à la lettre d'information et données à caractère personnel

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

Pour l'exercer, adressez-vous à DDETS du Var - SAEDT
177 Boulevard du Docteur Charles Barnier BP 131 - 83071 TOULON CEDEX
ou à ddets-entreprises@var.gouv.fr